



Déclaration préalable du SNUipp-FSU au CDEN du 7 juillet 2017

L'école en France est largement sous-investie si on la compare à la moyenne des pays de l'OCDE, ou aux pays à économie équivalente qui ont des résultats significativement meilleurs en termes de réussite des élèves et d'action sur les inégalités scolaires.

- L'investissement dans le premier degré en France est 15 % inférieur à celui consenti en moyenne dans les pays de l'OCDE, 30 % inférieur à celui consenti dans ces onze pays réussissant mieux que nous. Ces 30 % correspondent à 6 milliards d'euros, ce qui permettrait en France de créer plus 100 000 postes d'enseignants supplémentaires.
- la moyenne du nombre d'élèves par enseignant est de 19,4, quand elle est de 15,1 en moyenne pour les pays de l'OCDE, 14,7 pour les 11 pays réussissant mieux que nous.

Depuis, 1995, la part des richesses produites investies dans l'Education a chuté d'un point de PIB, ce qui équivaut à 20 milliards d'euros.

Investir dans l'école, à hauteur de ce qui a pu être fait par le passé, où au même niveau que les pays qui réussissent permettrait d'agir sur l'ensemble des leviers permettant la démocratisation du système scolaire : baisse des effectifs en REP et hors REP pour tous les niveaux, maintien et extension du PMQDC sur l'ensemble du territoire, effort conséquent sur la formation initiale et continue, scolarisation des moins de trois ans, RASED...

Dans son choix de concentrer tous les moyens de la rentrée pour imposer la mesure de mise en place de CP dédoublés en REP+, le ministère contribue à opposer des dispositifs au mépris de l'engagement d'équipes très investies, quand il faudrait garantir les moyens pour leur pérennité.

En imposant au Vaucluse de généraliser les CP dédoublés en REP+ sans moyens supplémentaires dès la rentrée de septembre, il oblige à créer ces classes au détriment du « Plus de maîtres que de classes ».

La fermeture de 22 postes de PDMQDC sur 31 dans le département annonce malheureusement l'arrêt d'un dispositif prometteur, plébiscité par la profession, avant même que n'aient été évalués ses effets sur les élèves.

Le SNUipp-FSU, comme l'ensemble de la communauté éducative, conteste cette décision.

Comme cette suppression de 71% des postes de PDMQDC ne suffit pas pour dédoubler les CP en REP+, ce sont également les moyens de remplacement qui doivent être amputés de 3 postes, ce sont des postes de rééducateurs des RASED qui servent une nouvelle fois de monnaie de paiement.

Ces mesures touchant deux missions fondamentales de l'école n'auraient pas lieu d'être prises si le ministère, plutôt que d'être dans l'imposition, avait accepté de considérer la capacité globale du département d'assurer l'ensemble des missions scolaires pour la réussite des élèves et d'entendre les réserves émises par les enseignants sur la faisabilité des CP dédoublés dans leurs écoles.

Oui, alléger les effectifs des CP en REP+ est nécessaire. Mais ça l'est tout autant dans les autres classes, en REP+, comme en REP ou hors éducation prioritaire.

Mais cela ne peut pas se faire sans abonder les postes d'enseignants du département. Encore hier en CTSD, Monsieur le Directeur Académique nous informait qu'il n'avait pas l'autorisation de recourir à la liste complémentaire du concours pour financer la mesure. Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de faire connaître au gouvernement la situation dégradée dans laquelle l'école doit préparer la rentrée 2017 dans notre département.

Les enseignants veulent pouvoir travailler sereinement, dans des conditions de travail améliorées, sans pilotage à vue au gré des alternances et sans remise en cause arbitraire du travail mené depuis plusieurs années.

L'autre point majeur de l'ordre du jour de ce CDEN est la question des projets d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017

Le SNUipp-FSU a été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant élèves, parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves.

Une réelle prise en compte des rythmes de l'enfant, la nécessité d'un service public d'activités péri-éducatives de qualité et équitable sur tout le territoire sont pourtant des sujets importants pour la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Il ouvre la porte aux 4 jours sans pour autant refermer celle des 4,5 jours.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe des motivations de ce décret pressé par le calendrier électoral.

Il dénonce cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à peine deux mois avant la rentrée scolaire.

Il dénonce également le désengagement orchestré de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs.

Ils demandent que tous les leviers propices à la réussite des élèves mentionnés précédemment soient activés. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe en obtenant la liberté de se réappropriier les temps d'APC.

La demande faite par les enseignants de pouvoir travailler sereinement, pour pouvoir se concentrer sur leurs tâches d'enseignement, nécessite de stabiliser les moyens donnés aux écoles pour bien fonctionner et parmi ceux-ci, les moyens humains apportés par le travail considérable effectué au quotidien par les personnels ayant pour mission l'aide à la direction d'école.

Le CDEN précédent a adopté un vœu intersyndical sur la question de la pérennisation de l'aide à la direction d'école.

Aujourd'hui, nous voulons une nouvelle fois attirer l'attention du CDEN sur l'application de directives données qui engendrent une disparition massive des postes d'AAD dans le département.

Ces directives vont au-delà de la transformation en emplois AESH d'une partie des emplois CUI utilisés pour des postes d'AAD qui s'est mise en place depuis la rentrée de septembre 2016.

Pour la FSU, l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école est une mission qu'il est indispensable de maintenir et de généraliser.

Pour permettre aux écoles de travailler dans un climat sécurisé et serein, il y a obligation de pérenniser les postes et de stabiliser les personnels. Cela nécessite la création d'emplois stables sous statut de la fonction publique pour les personnels affectés sur ces missions.

Après l'annonce récente du gel du point d'indice dans la fonction publique, les nouvelles annonces faites ce matin même de la suppression de postes de fonctionnaires comme de la mise en place d'un jour de carence nous font croire que la continuité des politiques gouvernementales d'austérité ne vont pas permettre d'avancer sur ce dossier particulier de l'aide à la direction d'école.

La FSU continuera pourtant à le porter dans la lutte qu'elle mènera contre toutes les politiques qui entraîneraient une dégradation des conditions de travail et de rémunération des personnels des fonctions publiques.